Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260305-D20260305CEN-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe MICHEAU, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 26 février deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Etaient présents : BRIANT Patrick, BRUNERIE Gilles, GUYOMACH Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne Lise, LE BRAS Gaelle, LE DUC Jean Marc, LE SANN Marie Agnès, MICHEAU Christophe, SEVERE Elisabeth, SIBIRIL Florence,

Absent excusé :

Secrétaire de séance : IGNACIO Ivan

5. Demande de participation de Haut Léon Communauté à la rénovation du centre de secours de St Pol de Léon

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de participation financière formulée par Haut Léon Communauté relative au projet de rénovation des locaux du centre de secours de Saint-Pol-de-Léon ;

Considérant l'importance du service public de secours et d'incendie pour la sécurité des habitants de la commune ;

Considérant que le centre de secours de Saint-Pol-de-Léon intervient régulièrement sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil, de fonctionnement et d'intervention des services de secours ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer une participation financière d'un montant de 2357.55 € au profit de Haut Léon Communauté, destinée à contribuer aux travaux de rénovation du centre de secours de Saint-Pol-de-Léon.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260305-D20260305CEN-DE

Article 2 :

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 65738 chapitre 65.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette participation.

le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe MICHEAU.

Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le

